



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 8 juillet 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Madame la Ministre de la Santé au sujet des tests antigéniques rapides certifiés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Martine Hansen
Députée